

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VEEUR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 MARS 2023

Conseillers élus : 15
En exercice : 15
Présents : 11
Pouvoirs : 4
Absents excusés : 4

Date de convocation : 20 mars 2023

Étaient présents : M. Jean-Jacques ARNOUX ; Mme Enza BAROTTE ; M. Raymond BECKER ; Mme Géraldine-Sophie CAPRON ; M. Damien FANCELLO ; Mme Pauline GUILBERT ; Mme Catherine LECUYER ; M. Antoine ROSANO ; Mme Nathalie ROUSSEAU ; M. Michel TROMPETTE ; Mme Karine WEBER.

Étaient absents excusés : Mme Charlotte BECKER a donné procuration à Mme Enza BAROTTE ; M. Sylvain MARTIN a donné procuration à Mme Karine WEBER ; Mme Patricia MELY a donné procuration à Mme Pauline GUILBERT ; M. Dominique WEYANT a donné procuration à Mme Géraldine-Sophie CAPRON.

Secrétaire de séance : Mme Enza BAROTTE.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Le Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 23 janvier 2023.

Madame Le Maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

DÉLIB : 7.5-018/2023 : DEMANDE SUBVENTION CRÉATION CHEMIN DU RUISSEAU

La Commune de Norroy-Le-Veneur souhaite créer une voie de cheminement doux le long du ruisseau, sans artificialisation des sols et à distance de la route de Bellevue afin que les riverains et promeneurs puissent se déplacer de façon sécurisée du village vers l'Ecoparc et inversement.

En plus de l'aspect sécuritaire, ce chemin du ruisseau permettra à tous de découvrir cet espace de biodiversité et sera agrémenté de haies et arbustes.

Des supports de communication pédagogiques en lien avec la nature seront installés.

Madame le Maire demande au Conseil de l'autoriser à solliciter :

- une subvention AMISSUR dédiée au financement des opérations de sécurisation des voiries
- une subvention Départementale au titre des PROJETS ENVIRONNEMENTAUX

Ou toute autre subvention en regard de ce projet.

Le montant des subventions sera à définir selon les travaux retenus pour cette opération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, est appelé à :

- Approuver le projet dont le descriptif figure ci-dessus.
- Autoriser la Maire à signer tous les documents afférents à ce projet et à la demande des subventions.

VOTES : À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture de Metz-Campagne pour contrôle de la légalité.

Au registre suivent les signatures.

Fait à Norroy-Le-Veneur, le 28 mars 2023
Mme Le Maire, Nathalie ROUSSEAU

Accusé de réception en préfecture
057-215705112-20230327-2023DEL018-DE
Reçu le 29/03/2023

